



visa DG-B : *DA*

NOTE CIRCULAIRE

N°002/DO/JPM/llmc/2011/ANAC/DS *JP*

THEME

CREATION D'UNE SECTION MARCHANDISES DANGEREUSES A L'ANAC

DESTINATAIRES

- Exploitants aériens
- Transitaires
- Expéditeurs assurant la manutention, la demande de transport ou le transport des marchandises dangereuses par avion

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile a le plaisir de vous informer de la création au sein de la Direction de la Sécurité Aérienne d'une Section Marchandises Dangereuses qui a pour missions:

- l'élaboration et la mise à jour du Règlement Aéronautique Gabonais (RAG) sur le transport par voie aérienne des marchandises dangereuses conformément aux dispositions de l'Annexe 18 et des Instructions Techniques du Doc 9284 de l'OACI;
- l'élaboration et la mise à jour des normes, des politiques et des procédures relatives au transport aérien des marchandises dangereuses ;
- la vérification de la mise en œuvre par les exploitants des dispositions de l'Annexe 18, des Instructions Techniques du Doc 9284 de l'OACI et de la réglementation nationale en vigueur.

Le responsable de la Section Marchandises Dangereuses est **Monsieur Serge THOMAS EBENDJE**, Inspecteur en Opérations Aériennes.

Contact **Section Marchandises Dangereuses**
Agence Nationale de l'Aviation Civile
B.P. 2212 Libreville (Gabon).
Tél. : (241) 44 54 00 – Poste 3006
Fax : (241) 44 54 01
E-mail : ds-smd@anac-gabon.com
Site : www.anac.ga

LISTE DE DIFFUSION

GABON AIRLINES	ETHIOPIAN AIRLINES	ETI	
AFRIJET	KENYA AIRWAYS	EAGLE	
N2AG	SOUTH AFRICAN AIRWAYS	FSL	
AIR SERVICES	AIR NIGERIA	COREX	
NRT	CEIBA INTERCONTINENTAL	GETMA	
ALLEGIANCE	LUFTHANSA	LOGISTIC MANAGEMENT	
SCD AVIATION	EQUAFLIGHT	LOTRAG	
SKY GABON	REPRESENTATION ASECNA	SAGA	
AFRIC AVIATION	DELEGATION ASECNA	SOTAMAC	
SOLENTA AVIATION	ADL	TAG	
ROYAL AIR MAROC	HASFL	SDV	
AIR FRANCE	HPG	SEPT	
AIR BURKINA	GABON FRET	TNT	
AIR MALI	ART		
ASKY AIRLINES	DHL GLOBAL FORWARDING		

Fait à Libreville, le 1^{er} février 2011

Le Directeur Général



Dominique OYINAMONO